

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

**OBJET : Cession à l'établissement public Euroméditerranée, de l'immeuble départemental
18 Bd de Vintimille à Marseille 13015.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la cession de l'immeuble départemental situé 18 Bd de Vintimille 13015 Marseille, au profit d'Euroméditerranée, au prix de 2 472 000 € conforme à l'avis du Domaine sans l'indemnité de remploi. Cette dernière n'est pas retenue compte tenu à d'une part, du but d'intérêt public poursuivi par l'établissement et d'autre part de la servitude grevant le bien ;
- d'autoriser la signature de l'acte de cession correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette transaction ou pouvant en découler.

Les frais notariés seront à la charge d'Euroméditerranée, acquéreur.

Le montant de la vente soit 2 472 000 € sera imputé au chapitre 77 du budget départemental.

Les élus du groupe "Socialiste et Ecologiste" votent contre.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

